## le mardi 11 décembre 2001

## 13 heures

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. McFarlane :

11, Loi modifiant la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle;

par l'hon. M<sup>me</sup> Blaney:

12, Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Sur la demande de l'hon. M. Green, il est unanimement convenu que la séance soit brièvement suspendue. En conséquence, le président suspend la séance à 14 h 32.

14 h 59

Le président reprend le fauteuil.

M. Allaby donne avis de motion 45 portant que, le mardi 18 décembre 2001, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une ventilation de l'équipement hospitalier acheté grâce au Fonds pour l'acquisition de matériel médical, indiquant la date d'achat, le montant et l'hôpital pour lequel l'équipement a été acheté.

M. J. Dubé donne avis de motion 46 portant que le mardi 11 décembre 2001, sur autorisation de la Chambre, il proposera, appuyé par M. Alward, ce qui suit :

attendu que le ministre des Finances fédéral a déposé un budget le 10 décembre 2001;

attendu que le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a établi l'équilibre budgétaire, la réalisation de la promesse de réduire les impôts, l'infrastructure routière, les soins de santé et la péréquation comme les cinq domaines prioritaires qui devaient être abordés dans le budget fédéral;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse l'engagement du gouvernement fédéral à présenter un budget équilibré qui réalisera les réductions d'impôt promises en tenant compte de la situation économique du pays,

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement fédéral de faire connaître immédiatement les détails de son engagement à aider la province à terminer la Transcanadienne à quatre voies

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime sa préoccupation parce que le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de l'avis de tous les gouvernements provinciaux en établissant les priorités du budget, notamment dans les domaines des soins de santé et de la péréquation.

M. Allaby déclare que l'opposition officielle est disposée à accorder le consentement unanime pour que M. Dubé propose la motion 46 au cours de la séance, pourvu que le débat sur la motion 3 soit d'abord terminé et que celui sur la motion 46 se termine pendant l'étude des motions émanant des députés aujourd'hui.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se formera en Comité des subsides afin d'étudier le budget de capital du ministère de l'Éducation pour 2002-2003.

Le débat reprend sur le sous-amendement de la motion 3 proposé par M. Haché, appuyé par M<sup>me</sup> Mersereau, dont voici le texte :

## **SOUS-AMENDEMENT**

que l'amendement de la motion 3 soit amendé par l'insertion, dans le cinquième paragraphe, après le mot «accès», de «, sur copie papier,» et par l'adjonction, après le sixième paragraphe, ou paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

«et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à demander à Noranda de donner dans les meilleurs délais accès sous forme numérique à ses données d'évaluation qui doivent être déposées sur copie papier conformément à la *Loi sur les mines* ou le seront.»

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 3 proposé par l'hon. M. Volpé, appuyé par M. J. Dubé, dont voici le texte :

## **AMENDEMENT**

que la motion 3 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu qu'il faudra que tous les paliers de gouvernement, la collectivité et les divers intervenants collaborent pour faire face à la perte de revenus et d'emplois entraînée par la décision; »;

dans le troisième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « le gouvernement devra se montrer très créatif », de « les groupes en question devront se montrer très créatifs » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe et aux paragraphes suivants, de ce qui suit :

« attendu que Noranda a déjà donné accès à 95 % de ses données d'exploration du Camp de Bathurst;

« qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte les divers groupes intéressés à continuer de chercher des moyens novateurs d'utiliser les connaissances acquises dans l'exploration du Camp de Bathurst afin de susciter de nouvelles possibilités pour les gens de la région de Bathurst. ».

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président met aux voix la motion 3 amendée, dont le texte suit :

attendu que la décision de Noranda de mettre un terme à ses activités minières au Nouveau-Brunswick constitue une triste nouvelle pour Bathurst et pour l'économie de l'ensemble du Nouveau-Brunswick;

attendu qu'il faudra que tous les paliers de gouvernement, la collectivité et les divers intervenants collaborent pour faire face à la perte de revenus et d'emplois entraînée par la décision;

attendu que les groupes en question devront se montrer très créatifs et mettre en place des mesures visant à revitaliser et à diversifier l'économie dans les régions qui dépendent de l'exploitation minière comme principale source de revenu;

attendu que Noranda a accumulé une vaste banque de données techniques d'exploration au cours des 50 dernières années;

attendu que Noranda a déjà donné accès à 95 % de ses données d'exploration du Camp de Bathurst;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte les divers groupes intéressés à continuer de chercher des moyens novateurs d'utiliser les connaissances acquises dans l'exploration du Camp de Bathurst afin de susciter de nouvelles possibilités pour les gens de la région de Bathurst.

La motion 3 amendée est adoptée.

Il est unanimement convenu d'accorder dispense de l'avis requis et de permettre à M. J. Dubé de proposer sur-le-champ la motion 46, pourvu que le débat sur cette motion se termine pendant l'étude des motions émanant des députés aujourd'hui.

Conformément à l'avis de motion 46, M. J. Dubé, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que le ministre des Finances fédéral a déposé un budget le 10 décembre 2001;

attendu que le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a établi l'équilibre budgétaire, la réalisation de la promesse de réduire les impôts, l'infrastructure routière, les soins de santé et la péréquation comme les cinq domaines prioritaires qui devaient être abordés dans le budget fédéral;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse l'engagement du gouvernement fédéral à présenter un budget équilibré qui réalisera les réductions d'impôt promises en tenant compte de la situation économique du pays,

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande au gouvernement fédéral de faire connaître immédiatement les détails de son engagement à aider la province à terminer la Transcanadienne à quatre voies

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exprime sa préoccupation parce que le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de l'avis de tous les gouvernements provinciaux en établissant les priorités du budget, notamment dans les domaines des soins de santé et de la péréquation.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 46, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 heures.